

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/042

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement et de circulation

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de l'Entreprise SADE TELECOM en date du **06/02/2023**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de remplacement de cadre et plaques en chaussée, 121 rue Jean Jaurès à SAINGHIN-en-WEPPE, dans le cadre de la continuité du réseau fibre optique (FTTH). Ces travaux seront réalisés par SADE TELECOM pour le compte de France Télécom Orange. Il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux qui auront lieu **entre le 20 février et le 20 mars 2023**.

Article 2 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3 : La signalisation et la pré-signalisation seront mises en place par l'Entreprise SADE TELECOM La circulation sera réduite à 30 kms/h et alternée par des feux tricolores.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. Le Directeur de l'Entreprise SADE TELECOM,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 07 février 2023

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

